



Arrêté du Maire

Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Travaux de terrassement et pose de conduite ORANGE
14 Route de Penhars »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2019-097 :

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre des travaux de terrassement et pose de conduite ORANGE par l'entreprise JPC RESEAUX : 14 Route de Penhars ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la réalisation des travaux de terrassement et pose de conduite ORANGE par l'entreprise JPC RESEAUX, la circulation des véhicules sera réglementée par un alternat par feux tricolores :
du lundi 18 Février au vendredi 1 Mars 2019

Article 2 : Pour permettre les travaux de l'entreprise JPC RESEAUX, le stationnement de tout véhicule est interdit au droit de la zone de chantier, suivant les dates ci-dessous :
du lundi 18 Février au vendredi 1 Mars 2019

Article 4 : La signalisation sera assurée par l'entreprise JPC RESEAUX et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : M. Le Directeur Général des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Directeur des Services Techniques, l'entreprise JPC RESEAUX.

A CONCARNEAU, le 14 février 2019
LE MAIRE
André FIDELIN

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 14 février 2019
LE MAIRE



18 FEV. 2019

Publication par voie d'affichage :
du _____ au _____